

# NACON ANNONCE LA REPRISE DU COURS DE SES ACTIONS SUR EURONEXT PARIS

Nacon (la « **Société** ») annonce aujourd'hui avoir demandé à Euronext Paris de procéder à la reprise de la cotation de ses actions (code ISIN FR0013482791) sur le marché réglementé d'Euronext Paris, à compter du lundi 15 février 2021, à l'ouverture de la bourse.

\* \* \*

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.

---

## A PROPOS DE NACON

---

### CHIFFRE D'AFFAIRES 2019-20

129,4 M€

### EFFECTIF

Environ 550 collaborateurs

### INTERNATIONAL

16 filiales et un réseau de distribution dans 100 pays

<https://corporate.nacongaming.com/>

NACON est une société du groupe BIGBEN créée en 2019 afin d'optimiser ses savoir-faire en forte synergie sur le marché du jeu vidéo. En regroupant ses 9 studios de développement, l'édition de jeux vidéo AA, la conception et la distribution de périphériques gaming premium, NACON concentre 30 années d'expertise au service des joueurs. Ce nouveau pôle unifié renforce la position de NACON sur le marché et lui permet d'innover en créant de nouveaux avantages compétitifs uniques.

Société cotée sur Euronext Paris, compartiment B  
ISIN : FR0013482791 ; Reuters : NACON.PA ; Bloomberg : NACON:FP

Relations Actionnaires – Bigben Interactive: [infofin@bigben.fr](mailto:infofin@bigben.fr)

---

## Avertissement

*Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.*